

Bulletin municipal de Limas 2021

LIMAS, VILLE ENGAGÉE



DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



PÊLE-MÊLE



SOMMAIRE

- **VIE MUNICIPALE - P 4**
- **CMJ - 5**
- **CONCERTATION - P 6
ET VIE DE QUARTIER**
- **VIDÉOPROTECTION - 7**
- **DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES - P 8**
- **RECENSEMENT - P 9**
- **LUTTE CONTRE LE
MOUSTIQUE-TIGRE - P 9**
- **AGGLO VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS SAÔNE - P 10/11**
- **BUDGET COMMUNAL - P 12/13**
- **TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS
DANS LES ÉCOLES - P 14/15**
- **FLEURISSEMENT - P 16**
- **VÉHICULE ÉLECTRIQUE - P 17**
- **STÉRILISATION
DES CHATS ERRANTS - P 17**
- **CENTRES DE LOISIRS - P 18**
- **RELAIS PETITE ENFANCE
ET MICRO-CRÈCHE - P 19**
- **ÉCOLES - P 20**
- **MÉDIATHÈQUE - P 21**
- **100 ANS DU
MONUMENT AUX MORTS - P 22**
- **HOMMAGE
À HUBERT BOULAUD - P 22**
- **EXPRESSION LIBRE - P 23**

→ SUIVEZ-NOUS !

www.limas.fr

@VilledeLimas



Ville de Limas



Limas

MADAME, MONSIEUR,
CHÈRE LIMASSIENNE, CHER LIMASSIEN

Charte zéro phyto, préservation de la ressource en eau, économies d'énergie, recyclage des papiers des écoles et de la mairie, lutte écologique contre les nuisibles, protection de la biodiversité : Limas est depuis longtemps engagée dans le développement durable.

La crise sanitaire que nous subissons depuis deux ans, ainsi que les confinements successifs ont fait prendre conscience à chacun que nous avons les moyens d'agir

contre la pollution et le dérèglement climatique.

En 2021, le verdissement des cours de l'école élémentaire, la rénovation de la chaufferie de la maternelle, l'installation de brise-soleil orientables et l'achat d'un premier véhicule électrique dans la flotte de la commune sont autant de marqueurs de notre engagement vers une ville plus durable. Et quand écologie rime avec économie et meilleur confort de vie, nous sommes tous gagnants ! Vous découvrirez, dans les pages qui suivent, les images des actions phares de ces mois écoulés.

Je souhaite d'ailleurs remercier les membres du conseil municipal pour leur travail et j'associe le personnel communal qui, par son dévouement, participe activement à la vie de notre commune.

Dans l'année à venir, nous poursuivrons nos travaux pour limiter notre consommation d'énergie, nous faciliterons votre accompagnement pour que vous puissiez, vous aussi, vous inscrire dans cette dynamique et nous augmenterons nos zones arborées pour limiter les îlots de chaleur. Nous agissons pour que la commune, votre commune, soit toujours plus verte, respirable et agréable à vivre.

A l'image de cette jeune pousse qui grandit au fil des pages de ce bulletin, agissons jour après jour et tous ensemble. Cultivons notre créativité et semons des idées nouvelles tout autour de nous. Car, nous le savons, derrière l'arbre peut se cacher une forêt !

**Très belle année 2022 à vous, à vos proches
et à ceux qui vous sont chers.**



Michel THIEN,
Maire de LIMAS

Limas - Bulletin Municipal Officiel

Janvier 2022

Directeur de publication : Michel THIEN

Rédaction, documentation, diffusion :

mairie de Limas - Tél. : 04 74 02 27 90

contact@limas.fr

Diffusion gratuite

Crédit photo :

mairie de Limas, Pixabay, Adobe Stock

Conception, réalisation, impression :

GKLY - 230, chemin des Pommières

69400 Villefranche-sur-Saône

Tél. : 07 86 26 95 18



L'équipe municipale



Michel Thien, maire.

Permanences : sur rendez-vous

Pascal Girin, 1er adjoint délégué à la sécurité, à la concertation et vie de quartier, au logement.

Permanences : vendredi, de 9h à 11h, sur rendez-vous.

Edith Laforêt, adjointe déléguée à la petite enfance et à la jeunesse et au sport.

Permanences : lundi, de 10h à 11h, sur rendez-vous.

Daniel Brayer, adjoint délégué aux travaux et bâtiments, à la voirie et au suivi de la TLPE.

Permanences : mercredi, de 14h à 16h, sur rendez-vous.

Véronique Pariot, adjointe déléguée au développement durable et à l'urbanisme.

Permanences : samedi matin, sur rendez-vous.

Gilles Bouvant, adjoint délégué aux finances, aux ressources humaines et au développement économique.

Permanences : jeudi, de 11h à 12h, sur rendez-vous.

Mireille Caleyron, adjointe déléguée aux affaires scolaires et au restaurant scolaire.

Permanences : lundi, de 10h à 11h, sur rendez-vous.

Gilbert Jomain, adjoint délégué aux espaces verts, au fleurissement et aux fêtes et cérémonies.

Permanences : lundi, de 9h à 12h, sur rendez-vous.

Catherine Giraud, adjointe déléguée aux affaires sociales, à la culture et au CMJ.

Permanences : samedi, de 9h à 11h, sur rendez-vous.

Jean-Christophe Waddled, conseiller municipal délégué aux réseaux et aux fluides.

Claude Kalfon, conseiller municipal délégué à la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel, au devoir de mémoire et à la citoyenneté.

Anne Rivet, Yvette Jonchy, Sylvie Lachize, Paul Trouvé, Delphine Duc, Jean-Luc Chevalier, Sylvie Aucagne, Ludovic Pinçon, Annie Deck, Eric Martin, Valérie Vache, Bertrand Silvy, Thierry Girardot, Lucie Rivière, Yves Wakosa, Véronique Grondin-Coupanec.



Elus siégeant au conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône :

Michel Thien, Pascal Girin, Edith Laforêt et Véronique Pariot.

Bienvenue aux nouveaux agents municipaux !

Avant d'être recrutée à la mairie en tant qu'assistante des ressources humaines, **Lucie Denis** a exercé dans le privé où elle était chargée de clientèle, puis maîtresse de maison dans un EHPAD.

Bénévole puis présidente investie depuis 2010 à l'A.S. Limas Handball, **Sylvie Poinsonnet** est assistante finances. Précédemment, elle occupait un poste dans le même domaine, à la mairie de l'Arbresle.

Après de nombreuses années passées au CCAB en tant que comédienne, intervenante dans les écoles et directrice adjointe, **Carole Genetier** est désormais responsable de la culture et de la médiathèque.

Emmanuelle Zabé était chargée de communication et journaliste territoriale, pendant 15 ans, à la mairie de Décines. Elle poursuit sa carrière à Limas en tant que responsable de la communication.

Yves Lombardin a travaillé 5 ans pour la ville de Gleizé, aux services festivités et voirie, puis bâtiments. Il est aujourd'hui agent aux services techniques de Limas.

Le Conseil Municipal des Jeunes

Des enfants qui ont grandi en quelques mois et que c'est bon de se retrouver pour de nouvelles aventures !



Le début d'année fut difficile. Ils ont vu les réunions et les manifestations s'évoler de nouveau malgré leur envie de travailler pour les jeunes de la commune.

Au mois de juin 2021, ils ont pu de nouveau se rendre à l'école élémentaire Fernand Gayot afin de présenter le CMJ aux enfants de CM1 et de CM2.

C'était une fierté pour eux que de parler de leurs rôles et de leurs missions et de répondre aux questions.

Depuis la rentrée 2021, le CMJ s'est encore étoffé puisqu'il se compose maintenant de 18 enfants (7 garçons et 11 filles), résidant à Limas et âgés de 10 à 14 ans.

Ils ont été ravis de reprendre les réunions dès le mois de septembre 2021, plus enthousiastes que jamais, tout en continuant de respecter les gestes barrières et les consignes sanitaires.

Très investis dans la vie de la commune, ils ont des projets plein la tête.

Ils se réunissent une fois par mois dans la salle du Conseil, afin d'échanger sur des sujets riches et variés, toujours dans l'écoute, la bienveillance et le partage.

En novembre, ils ont de nouveau participé aux cérémonies de Commémoration de l'Armistice : c'est important pour le CMJ d'être représenté dans les manifestations officielles.



Nous les remercions pour leurs idées, leur sourire et leur dynamisme.

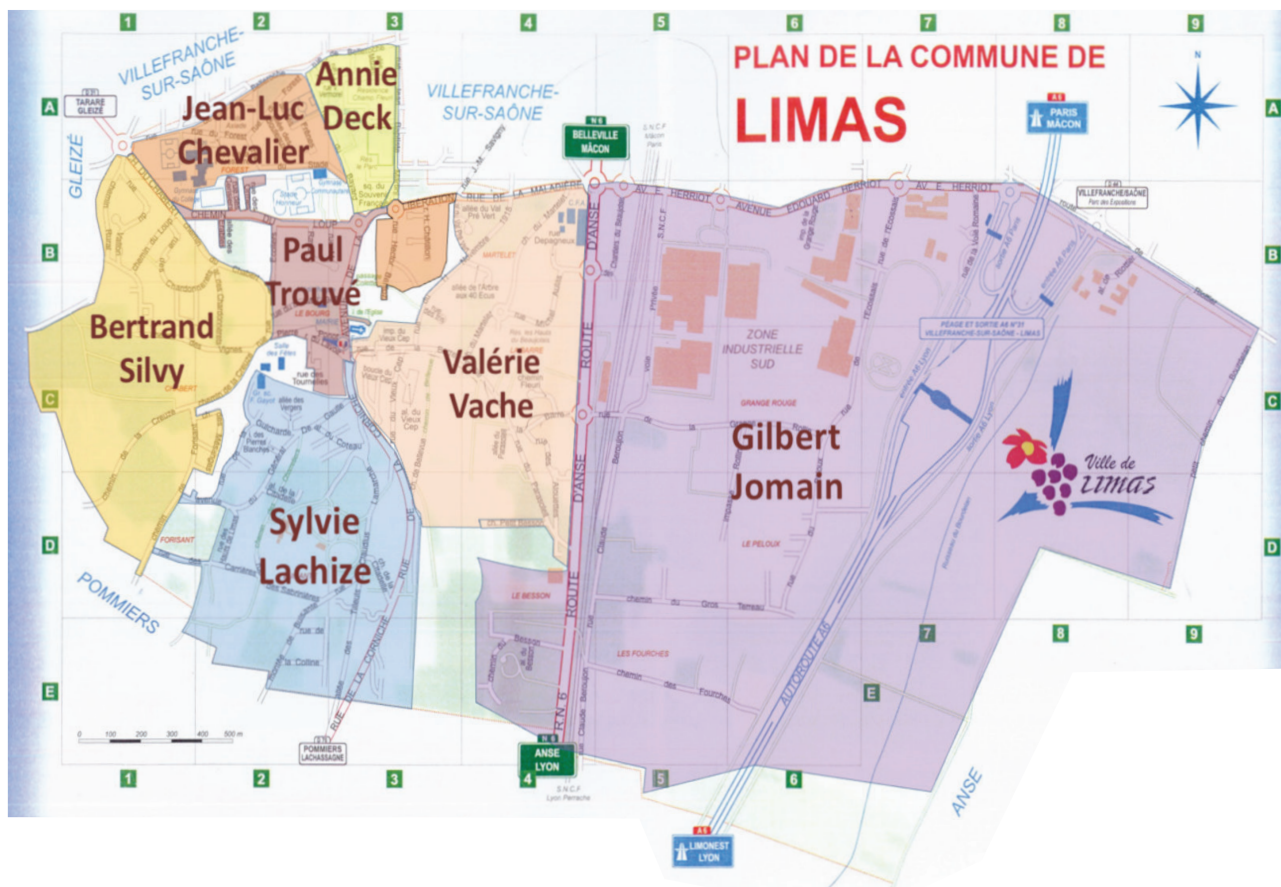
C'est avec bonheur qu'ils se retrouvent chaque mois avec l'adjointe en charge du CMJ.





Concertation et vie de quartier

Si l'année 2021 n'a pas encore permis d'organiser sereinement des rencontres telles que la fête des voisins dans votre quartier, nos délégués de quartier ont été actifs dans la remontée d'informations et le suivi d'actions spécifiques.



En dépit des conditions incertaines pour organiser des réunions, les délégués de quartier ont établi un planning des réunions de quartier pour l'année 2022.

Chaque réunion sera réservée aux habitants du quartier concerné. Les invitations seront distribuées dans les boîtes aux lettres avant chaque réunion et indiqueront les dates, heures et lieux.

Dates

10 février 2022
24 mars 2022
19 mai 2022
22 septembre 2022
24 novembre 2022
19 janvier 2023
23 mars 2023

Délégués

Gilbert Jomain
Sylvie Lachize
Jean-Luc Chevalier
Valérie Vache
Paul Trouvé
Bertrand Silvy
Annie Deck

Ces réunions nous permettront de vous informer de l'avancement des projets à Limas. Elles vous donneront aussi l'occasion de questionner les élus sur vos préoccupations et difficultés dans votre quartier.

infos +

Contacts : Tél. 04 74 02 27 90

Gilbert Jomain : gilbert.jomain@limas.fr

Sylvie Lachize : sylvie.lachize@limas.fr

Jean-Luc Chevalier : jean-luc.chevalier@limas.fr

Valérie Vache : valerie.vache@limas.fr

Paul Trouvé : paul.trouve@limas.fr

Bertrand Silvy : bertrand.silvy@limas.fr

Annie Deck : annie.deck@limas.fr

Vidéoprotection

Face à l'augmentation des faits de délinquance sur la commune depuis 2015, l'élu chargé de la sécurité, ainsi que nos policiers municipaux ont étudié depuis 2018 l'opportunité de disposer de moyens vidéo pour apporter des éléments aux enquêtes de la police nationale. Ce travail d'étude a été réalisé en partenariat avec le commissariat de Villefranche-sur-Saône.

Ce projet de 13 points vidéo qui devait se dérouler sur deux ans, avec une première phase d'expérimentation sur 5 points vidéo a été inscrit au budget de 2021. Et c'est grâce aux aides obtenues auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Rhône qu'il a été possible d'installer la première tranche de 13 points vidéo autour des bâtiments publics (écoles, mairie, etc.) et sur les axes de grande circulation.

L'appel d'offre a été traité pendant le second trimestre de l'année et l'ensemble des travaux a débuté début juillet pour une réception définitive début octobre, à l'issue de la période de formation de nos policiers municipaux et des personnes autorisées.

Ce projet, bien préparé par nos services et avec l'aide du maître d'œuvre, a été conforme aux objectifs.

Ce système de vidéoprotection permet d'enregistrer 30 jours de vidéos issues des 19 caméras dédiées à la lecture de plaques, 12 caméras multicapteurs et 5 caméras



monocapteurs. Les images ne sont visualisées et extraites que sur réquisition du parquet à la demande des forces de l'ordre (police nationale et gendarmerie).

Ce dispositif, autorisé et enregistré par la préfecture, a déjà permis de fournir quelques images dans le cadre d'enquête sur des faits dans la circonscription. Depuis son installation et face aux sollicitations des forces de l'ordre, il semble nécessaire de faire évoluer ce système en y apportant les modifications (déplacement de caméras) ou des ajouts de caméras pour les lieux stratégiques dans l'espace public.



ADMINISTRATIF

A votre service !

Horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi :

8h30 à 12h, 13h30 à 17h

Samedi : 9h à 12h

Téléphone : 04 74 02 27 90

Fax : 04 74 02 27 99

Mail : contact@limas.fr

Un outil au service des familles, le Portail Famille vous permet de :

- Consulter et modifier vos données personnelles et familiales
- Réserver, modifier ou annuler la présence de votre (vos) enfant(s) aux accueils périscolaires, à la restauration scolaire et aux accueils de loisirs.
- Consulter vos factures

Vous avez accès au Portail Famille depuis le site internet de la commune.



Démarches administratives

La Direction de l'Information Légale et Administrative (DILA)

met à votre disposition des services en ligne innovants pour simplifier la vie des usagers.

- Des services accessibles 7j/7, 24h/24 et sans déplacement
- Une démarche plus simple, plus rapide, sans perte de temps
- Quelques clics suffisent pour transmettre le dossier complet (formulaires et pièces justificatives)

Pour ce faire, rendez-vous sur le site www.service-public.fr et laissez-vous guider.



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Les démarches accessibles depuis service-public.fr pour notre commune sont les suivantes :

- Demande d'actes d'état civil (naissance, décès, mariage)
- Déclaration de changement de coordonnées
- Demande d'inscription sur les listes électorales (nouvelle inscription, changement d'adresse sur la commune)
- Recensement citoyen obligatoire
- Déclaration d'ouverture de chantier

Quelle pièce ?

- Carte d'identité
- Passeport
- Duplicata de permis de conduire

- Certificat d'immatriculation

- Recensement militaire

- Extrait acte de naissance

- Reconnaissance avant naissance

- Dossier en vue de la célébration d'un mariage

- Extrait acte de mariage

- Extrait acte de décès

- Extrait de casier judiciaire

- Certificat de nationalité française

- Légalisation de signature

- Inscription sur la liste électorale

- Attestation d'accueil

- Attestation d'accueil

- Attestation d'accueil

- Attestation d'accueil

- Attestation d'accueil

- Attestation d'accueil

- Attestation d'accueil

- Attestation d'accueil

- Attestation d'accueil

- Attestation d'accueil

- Attestation d'accueil

Où s'adresser ?

Mairies de Gleizé, Villefranche, Anse (sur RDV)

Mairies de Gleizé, Villefranche, Anse (sur RDV)

En ligne uniquement sur le site
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

En ligne uniquement sur le site
<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Mairie du domicile

Mairie du lieu de naissance

N'importe quelle mairie

Si l'enfant n'est pas encore né, on peut faire une reconnaissance avant naissance : c'est le papa qui reconnaît l'enfant, à n'importe quel moment.

La présence de la mère n'est pas nécessaire.

Condition : avoir une attache avec la commune (y demeurer ou les parents d'un des futurs époux y demeurent) Liste des documents à fournir : se renseigner en mairie. Publication des bans : 10 jours

Mairie du lieu de mariage

Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt

Casier judiciaire 44317 Nantes cedex 3 site
Internet : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr>

Tribunal du domicile

Mairie du domicile

Dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Mairie du domicile

Liste des documents à fournir : se renseigner en mairie.

Vous obtiendrez tous les renseignements concernant ces démarches en mairie :

- au guichet
- par téléphone au **04 74 02 27 90**
- en vous connectant sur le site Internet de la mairie www.limas.fr ou en envoyant un mail à contact@limas.fr
- sur le site www.service-public.fr

infos +

Urbanisme : démarches en ligne

En partenariat avec l'Agglo, la commune met en place un service, accessible depuis www.limas.fr, qui propose aux particuliers et aux professionnels un guichet numérique permettant de réaliser des démarches d'urbanisme en ligne.

Plus d'informations en page 11 de ce bulletin.

RECENSEMENT

La population de Limas sera recensée en 2022

Le recensement de la population se déroulera à Limas du 20 janvier au 19 février 2022.

A quoi ça sert ?

Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée.

Comment ça marche ?

Vous allez recevoir un courrier de la mairie, puis un agent recenseur recruté par la ville se présentera chez vous. Il sera muni d'une carte tricolore.

- Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Votre agent recenseur vous expliquera la marche à suivre et vous remettra une notice sur laquelle figurent vos codes personnels pour vous connecter au site le-recensement-et-moi.fr.

Le recensement en ligne, on a tous à y gagner !

Comment ça marche ?

- ① Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur Ici je réponds au questionnaire
- ② Saisissez vos codes d'accès personnels qui se trouvent sur la notice qui vous a été remise
- ③ Entrez ensuite les informations de votre logement qui se trouvent sur la notice
- ④ Répondez au questionnaire. Vous serez guidé à chaque étape.
- ⑤ Validez et c'est terminé ! Envoyer les questionnaires

Des avantages pour tous

Pour vous

- Pas de rendez-vous avec l'agent recenseur
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

Pour votre mairie et l'Insee

- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

Pour tous

- Plus écologique car moins de papier
- 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2020
- Un recensement moins coûteux

- Si vous ne pouvez pas répondre par internet parce que votre logement n'est pas éligible ou parce que vous n'êtes pas équipé, vous pourrez utiliser des documents papier. Votre agent recenseur vous remettra une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants dans votre logement, puis il conviendra d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Plus d'informations sur www.le-recensement-et-moi.fr ou en mairie.

infos +

Les informations recueillies sont confidentielles. L'INSEE est le seul organisme habilité à traiter les questionnaires. Les informations individuelles collectées servent exclusivement à produire des statistiques et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Toutes les statistiques produites sont anonymes.

MOUSTIQUES

Lutte contre le moustique-tigre

Dès le premier trimestre 2021, la municipalité a tenu son engagement avec le projet de déploiement des pièges larvaires au sein des foyers de Limas volontaires.

Mais nous avons vécu une année exceptionnelle du fait des conditions climatiques avec les pluies du mois de juillet qui ont favorisé l'éclosion d'une multitude d'œufs de moustiques autochtones dans des gîtes larvaires naturels des zones humides proches de la Saône.

Si les limassiens qui ont posé les pièges assez tôt (courant mai) ont pu capturer quelques moustiques-tigres, il se trouve que les pièges larvaires dédiés à la capture du moustique-tigre n'avaient pas ou peu d'efficacité contre les moustiques autochtones qui préfèrent les gîtes naturels comme les flaques d'eau.

Mais la nuisance était cette année plus due aux moustiques autochtones qu'aux moustiques-tigres, en raison des conditions climatiques.

Néanmoins, dans le cadre de la lutte contre le moustique-tigre, nos élus et le personnel en charge ont poursuivi leurs travaux, en collaboration avec le Département du Rhône, qui a choisi les villes de Limas et Villefranche comme villes pilotes.

Formations, visites de sites, actions de détection de gîtes larvaires, réunion de bilan et établissement de plan d'action furent au menu de ce programme.

Quelle sera la situation l'année prochaine ?

Quelques soient les conditions climatiques, la vigilance et l'action doivent être de mise. Nous devons persévérer en faisant la chasse aux gîtes larvaires dans nos jardins et nos espaces et en déployant suffisamment tôt nos pièges pour compléter cette action.

Année 2021 - Bulletin Municipal 9

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CONCILIER DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Le 30 septembre, Pascal Ronzière, Président de la Communauté d'Agglomération, Jean-Jacques Boyer, Sous-Préfet de Villefranche, et Christophe Guilloteau, Président du Département du Rhône, étaient réunis au Perréon pour signer le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) 2021-2026.

Ce contrat va permettre le soutien financier et l'accompagnement en ingénierie des projets de la Communauté d'Agglomération et des 18 communes membres, contribuant à relancer l'économie à partir de la transition énergétique. L'ensemble des projets qui a été transmis à l'État représente 144 M€ d'investissement sur 6 ans.

47 projets sont portés par la Communauté d'Agglomération pour un total de 75,6 M€



(création d'un nouvel Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, agrandissement du musée du Prieuré, reconstruction des stations de traitement des eaux de Blacé et de Lacenas, plan vélo, etc.).

131 projets sont portés par les communes (végétalisation des cours de l'école de Limas, réhabilitation de la salle polyvalente du Perréon,

extension de l'école à Lacenas, réaménagement du stade enherbé de Saint-Etienne-des-Oullières en revêtement synthétique, etc.) soit 59,3 M€ d'investissements potentiels.

8 projets sont portés par le Syndicat mixte des eaux centre du Beaujolais pour un peu plus de 9 M€.

INTERCOMMUNALITÉ

RENCONTRE AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'occasion du Conseil Municipal du 13 septembre, le Président de la Communauté d'Agglomération Pascal Ronzière a été accueilli par le Maire, Michel Thien, et l'ensemble des élu(e)s de la commune.

L'occasion pour le Président de présenter les grandes orientations du plan de mandat 2021-2026 à l'échelle du territoire et d'échanger autour des sujets en lien avec le développement de Limas et la qualité de vie de ses habitants.



MODE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (0-3 ANS)

UN PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DANS LE NORD DU TERRITOIRE

Afin de proposer une plus grande amplitude d'accueil pendant la période estivale (juillet-août), la Communauté d'Agglomération a proposé aux familles inscrites en crèches d'accueillir leurs enfants une semaine supplémentaire, au mois d'août (qui est habituellement fermé pour toutes les structures) en un lieu unique, La Maison Cachou à Villefranche. Cette expérimentation a été un succès puisque l'équipement était



complet toute la semaine. Il a accueilli 55 enfants habituellement inscrits dans d'autres structures de la CAVBS.

Sa reconduite l'été prochain est déjà à l'étude, avec le souhait d'ouvrir plus longtemps.

Comme annoncé dans son plan de mandat, la Communauté d'Agglomération souhaite à présent renforcer l'offre d'accueil et de garde en créant un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant dans le nord du territoire. Un groupe travaille actuellement sur ce projet de nouvel équipement pour répondre aux besoins d'accueil collectif des familles. Un premier rendu est attendu au 1^{er} trimestre 2022.

En parallèle, une réflexion est en cours concernant l'extension du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s Itinérant (RAMI) aux communes

qui ne bénéficient pas de ce service.

Ouvert en 2019, le RAMI est un service gratuit qui propose des temps collectifs d'activités pour les enfants et leurs assistant(e)s maternel(le)s. C'est également un service d'informations et d'échanges pour les familles et les professionnels de la petite enfance. L'objectif de la Communauté d'Agglomération est une mise en service à partir de septembre 2022.

Afin d'alimenter les réflexions autour de ces projets, la Communauté d'Agglomération a lancé à l'automne 2021 une vaste enquête auprès de toutes les familles du territoire.

Objectifs : mieux connaître leurs pratiques et leurs besoins en termes de modes de garde, de temps de déplacements, d'amplitudes horaires, etc.

DU TERRITOIRE

Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT

1^{ER} FÉVRIER 2022 : LANCEMENT DE LA SIMPLIFICATION DES CONSIGNES DE TRI

A partir du 1^{er} février 2022, finies les hésitations et erreurs en matière de tri. Les consignes évoluent et le geste se simplifie ! Tous les emballages (hors verre) devront être jetés directement dans le bac jaune : papiers, emballages en plastique, en cartonnnette ou en métal, petits emballages métalliques (plaquettes de médicaments vides, couvercles, capsules de café, papier aluminium, etc.), il n'y aura plus d'exception. En revanche, les objets en plastique (hors emballage) continueront d'être jetés dans la poubelle des déchets ménagers, ou à la

déchèterie selon leur taille. De même, les cartons marron qui gênent les centres de tri s'ils sont jetés dans le bac jaune continueront d'être apportés en déchèterie.

Cette simplification des consignes va permettre de recycler davantage et de réduire considérablement les ordures ménagères. Chacun de nous a un rôle à jouer afin de préserver les ressources naturelles, faire des économies d'énergie, éviter des émissions de dioxyde de carbone ...

Plus d'infos : SYTRAIVAL 04 74 68 82 59



En attendant le 1^{er} février 2022, les consignes de tri restent inchangées :



BAC JAUNE

Bouteilles et flacons en plastique, cartonnnettes, emballages en métal, papier



BAC VERT

Pots, bocaux et bouteilles en verre



BAC MARRON

Ordures ménagères

NOUVEAUX SERVICES AUX HABITANTS

VOS DÉMARCHES D'URBANISME BIENTÔT EN LIGNE

Changement de fenêtres, pose d'une clôture ou de panneaux solaires, extension, construction d'un abri de jardin, ravalement, etc : tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris.



A partir du 1^{er} janvier 2022, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et les communes proposeront aux particuliers et aux professionnels un guichet numérique qui permettra de réaliser toutes ces démarches en ligne. Disponible 7j/7, il sera accessible depuis le site internet de votre commune, ou directement sur le site www.agglo-villefranche.fr. Gratuite, simple et sécurisée, la dématérialisation est une solution supplémentaire de dépôt qui facilitera les demandes et limitera les déplacements. Elle proposera également une assistance en ligne pour vous aider à

remplir votre formulaire et une interface pour suivre l'avancée de vos dossiers. Les services urbanisme de votre mairie et de la Communauté d'Agglomération restent disponibles pour toute question.

www.agglo-villefranche.fr
et sur les réseaux sociaux



Budget 2021



2020 & 2021 resteront des années totalement insolites. Cette crise sanitaire, devenue crise financière et économique, est venue bouleverser nos habitudes et nos méthodes de travail.

Ce nouvel environnement économique avec le télétravail, la digitalisation, l'éducation à distance, vont désormais rester les tendances de demain.

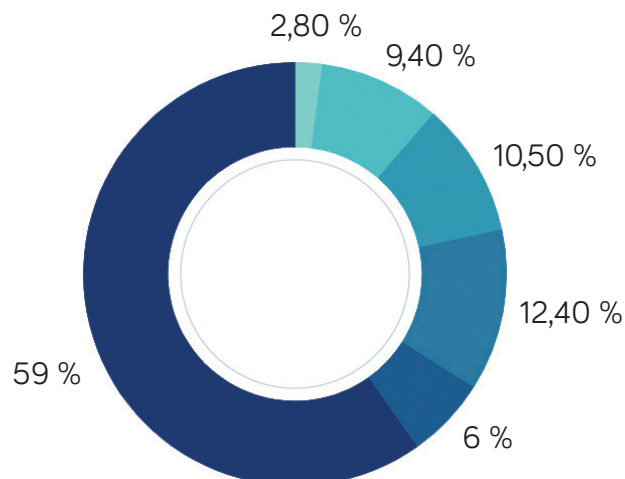
Après une chute singulière de l'activité mondiale, nous vivons actuellement une situation économique plutôt favorable, rarement connue jusqu'à ce jour, et ce, grâce entre autres au soutien massif des institutions Européennes qui ont su réagir rapidement en apportant prêts et subventions.

Les collectivités locales doivent construire le monde de demain autour des grands thèmes que sont les transitions énergétiques et écologiques, tout en conservant un équilibre de l'attractivité des territoires.

Cette politique a pleinement été anticipée au sein de notre commune, avec un important budget d'investissement passant par un programme d'amélioration énergétique des bâtiments et une végétalisation importante au niveau des écoles, permettant ainsi de s'adapter aux changements climatiques futurs.

Dans ce cadre, Limas a engagé 41,1 % de son budget d'investissement en 2021 pour continuer à s'adapter à la transition écologique et aux changements climatiques.

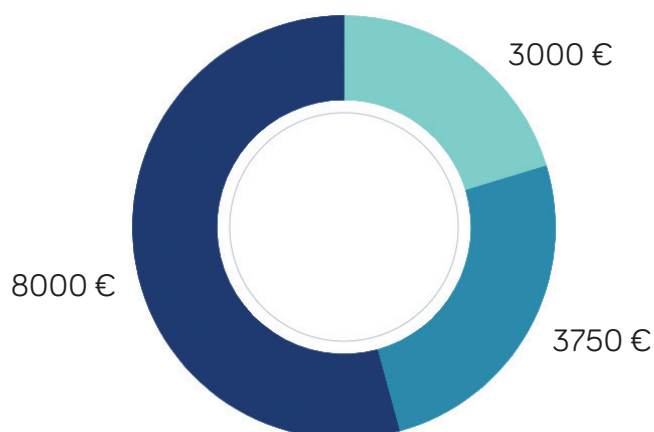
- Véhicule électrique
- Economie d'énergie sur les bâtiments
- Changement chaudière maternelle
- Végétalisation
- Brise-soleil orientables
- Autres



Un travail important a été effectué par les services et les élus de notre commune pour obtenir des subventions dont le détail est repris ci-dessous.

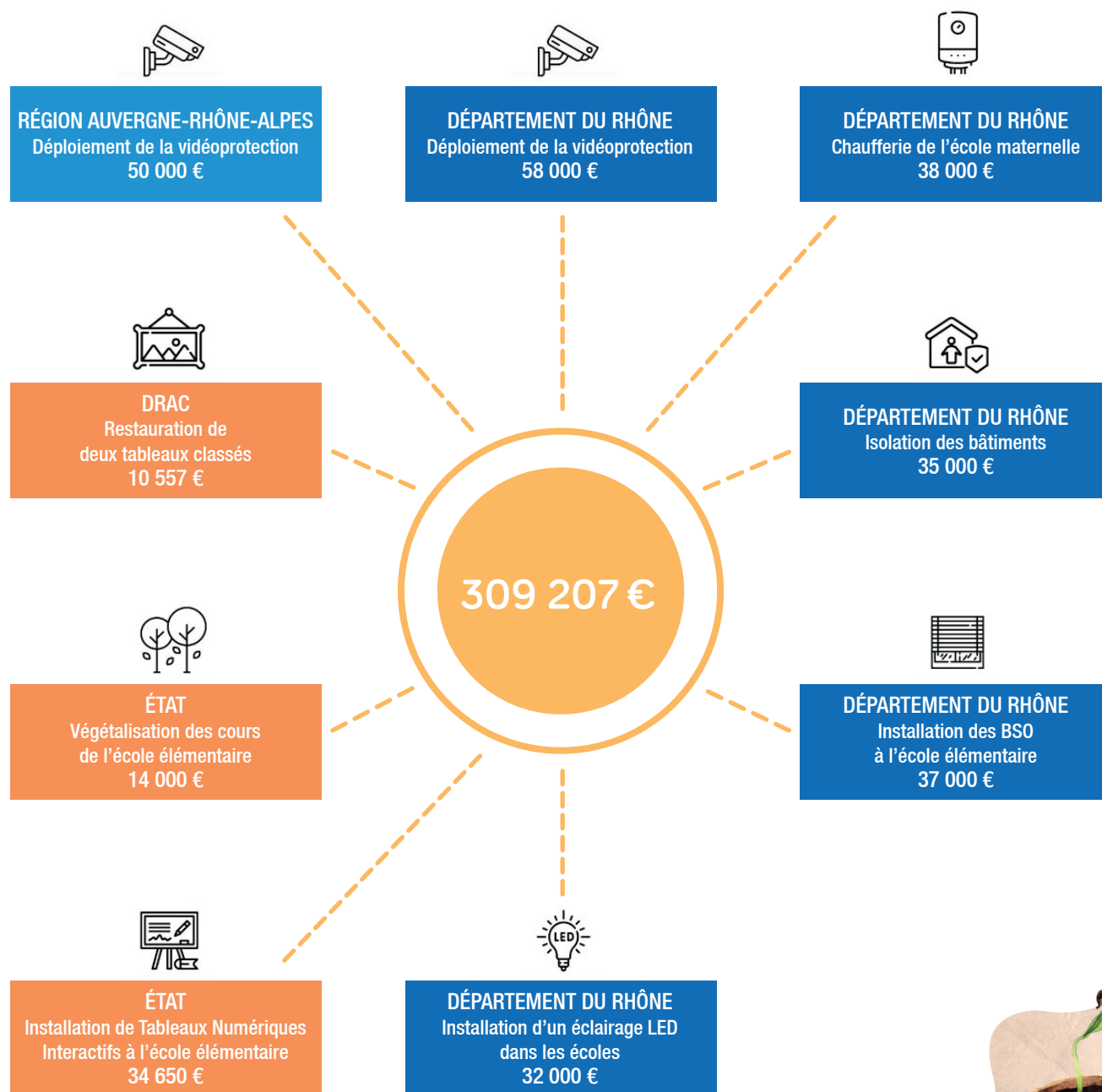
Subventions de fonctionnement pour un total de **14 750 €**

- De la DRAC, pour la semaine culturelle « La folle parenthèse »
- De la DRAC, pour l'acquisition de livres chez les libraires indépendants
- Du département du Rhône pour les amendes de police





Les subventions d'investissement représentent 23 % des investissements avec une somme de 309 207 €





Le développement durable

est le point de convergence entre l'économie, l'écologie et le social.
Le domaine est vaste et peut inclure quantité de domaines.

La municipalité a choisi de travailler sur plusieurs axes :



> Les économies d'énergie et son corollaire



> La diminution des gaz à effet de serre



> L'amélioration du confort



> La préservation de la biodiversité



> Les économies d'eau



> La préservation de la ressource en eau

Végétalisation des cours de l'école

L'aménagement paysager consiste à végétaliser les cours de l'école, avec la création d'îlots de fraîcheur et la plantation d'arbustes. Le but de cette opération est à la fois de désimperméabiliser des espaces pour laisser l'eau de pluie s'infiltrer dans le sol mais aussi de réduire l'énergie solaire réfléchie.

Adieu bitume, vive les cours d'école végétalisées !



Retrait du bitume sur la surface des îlots.

Choix d'espèces locales robustes, faisant de l'ombre et non gourmandes en eau. Installation de paillis végétal pour limiter l'évaporation.



Plantation d'arbres, d'arbustes et de couvre-sol pour favoriser la biodiversité.



Participation des enfants du centre de loisirs dans l'étape de la plantation des végétaux pour une sensibilisation à l'environnement.

infos +

La surface désimperméabilisée des îlots de verdure représente 103 m².

Implantation de micro-îlots de fraîcheur en lieu et place de l'enrobé.

Les espaces de nature ont été conçus pour laisser la place à l'imagination des enfants. Ils sont réalisés en matériaux biosourcés. Les élèves se les sont vite appropriés.



TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS DANS LES ÉCOLES

Une nouvelle chaufferie à l'école maternelle



Rénovation de la chaufferie de l'école maternelle : installation de trois petites chaudières à condensation et remplacement de tous les composants afin d'augmenter au maximum les performances énergétiques et limiter la consommation.



L'éclairage circadien



Eclairage circadien : installé en test dans une classe de chaque école (maternelle et élémentaire), ces nouveaux luminaires (LED) sont non seulement économes en énergie mais font également varier la couleur de l'éclairage.

Avant

Blanc bleuté le matin, ils prennent une teinte plus jaune l'après-midi. Ceci permet de respecter l'horloge interne des utilisateurs et améliorer le confort visuel en classe. Le déploiement de cet éclairage dans toutes les classes est envisagé.



Après

L'installation de BSO



BSO (Brise Soleil Orientable) : il permet d'améliorer le confort d'été dans les classes, sans consommation d'énergie supplémentaire. Il ressemble à un store vénitien. Métallique, plus solide, posé à l'extérieur, sa fonction est la même : mettre à l'ombre sans mettre dans le noir. 70 d'entre eux ont été installés au printemps à l'école élémentaire.





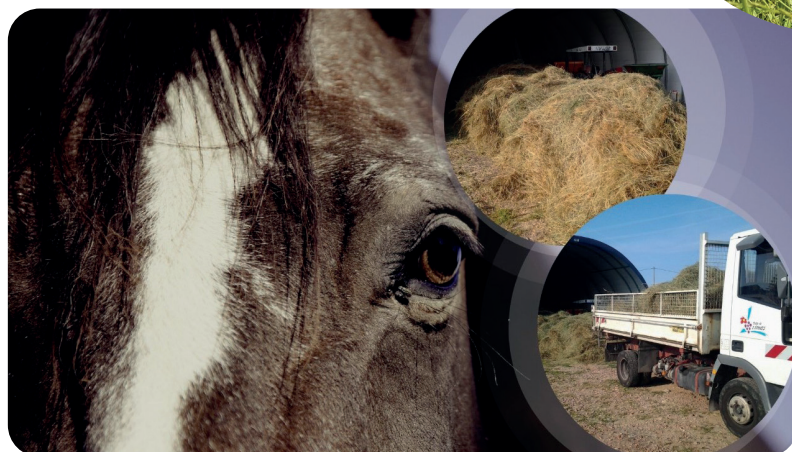
Dites-le avec des fleurs !

Limass est une ville où il fait bon vivre : la mairie attache une grande importance au fleurissement de la commune et les limassiens contribuent largement à cet embellissement dans leurs jardins ou sur leurs balcons. Merci à tous pour leur implication !



Fauchage tardif

Depuis plusieurs années, la ville a choisi d'entretenir certaines de ses zones enherbées en pratiquant la fauche tardive, qui consiste à remplacer les tontes régulières par un fauchage annuel après le 15 juillet. Cette pratique laisse à la nature le temps de développer des zones refuges pour les insectes pollinisateurs en permettant aux plantes de mener à terme leur cycle. Ces zones de fauche tardive agissent comme des «réservoirs de biodiversité» où la pollinisation est favorisée.



Du pré à l'assiette des chevaux

Savez-vous que tout le foin récolté lors de la fauche tardive des terrains de notre commune est donné à une écurie limassienne pour nourrir ses chevaux ? Avec nos jardiniers, rien ne se perd, tout se transforme !

VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Le 100% électrique

Devant renouveler un véhicule vieux de 15 ans, la mairie vient d'acquérir un utilitaire 100% électrique. Il bénéficie d'une architecture optimisée et offre confort et sécurité. Aménagé en atelier, il s'adapte à tous les besoins du responsable technique dédié à l'entretien des bâtiments.



Pourquoi un véhicule électrique ?

C'est faire le choix d'une voiture écologique et moins polluante mais aussi plus silencieuse pour contribuer à réduire les nuisances sonores.

On parle aussi de voiture « propre » car lorsqu'elle roule, elle n'émet pas de CO2 et dégage moins de particules fines que les véhicules thermiques. Le bilan carbone d'un tel véhicule est bien meilleur que celui d'un modèle essence ou diesel.

Les frais d'entretien d'une voiture électrique sont fortement réduits (4 fois moins élevés que ceux d'un véhicule thermique).



CHATS ERRANTS

Stérilisation des chats errants

La commune a conclu une convention avec la fondation 30 Millions d'Amis et la clinique vétérinaire de Limas.

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leur population en maîtrisant leur prolifération. D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc.

D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements en période de reproduction.

Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire. Le signalement des chats errants se fait auprès des policiers municipaux ou à l'accueil de la mairie.

Seule une personne habilitée est autorisée à trapper et à déposer les chats chez nos vétérinaires partenaires.

Nous fournissons une cage trappe pour le piégeage des chats, mâles et femelles.



Les chats sont relâchés sur le lieu de capture après l'identification au nom de l'association et la stérilisation.

Actuellement, et grâce à notre bénévoles très active, une vingtaine de chats a pu être stérilisée.

infos +

Il est rappelé à tous les propriétaires de chats que leur animal doit être obligatoirement identifié (pucé ou tatoué).





Les Accueils Collectifs de Mineurs

Les Explorateurs - La Maison Enchantée

Malgré une année difficile, l'équipe d'animation a continué d'innover et de peaufiner les plannings d'activités à la hauteur des espérances des enfants.

Les thématiques de l'année : le Far West, les artistes, le tour du monde en 5 jours et la fête foraine, les vikings, l'agent secret, la danse disco, Piaf et compagnie, suivi d'espace et astronomie.

Pour la semaine **Couleurs d'Automne**, deux spectacles ont eu lieu, l'un pour les enfants de la Maison Enchantée « Comme un battement d'ailes » (Cie Nid'Poule), l'autre pour les Explorateurs « Désordre » (Compagnie du Bazar au Terminus).

Retour sur quelques animations qui ont été organisées dans nos structures :

- Intervention d'une artiste du Colport'Art, avec une animation en matinée pour la Maison Enchantée autour du thème Hundertwasser et l'après-midi pour les Explorateurs, sur celui de Léonard De Vinci.
- Grands jeux que nous avons empruntés à la ludothèque Jeux de Mômes.
- Borne photobooth pour la thématique Les artistes.
- Pistes de mini-golf.
- Intervention de deux personnes avec l'activité Playmobil.



En été, les sorties ont pu reprendre :

- Randonnée sur les chemins de halage en bord de Saône.
- Séance de cinéma pour remplacer une journée pluvieuse avec, pour les plus jeunes, « Pierre Lapin » et les plus âgés, « Les Croods ».
- Balade aux Bois d'Alix avec à la clef un pique-nique et une construction de cabanes ou jeux de plein air.
- Sorties au Parc des Oiseaux de Villard-les-Dombes, au parc de Lacroix-Laval avec une course d'orientation et structure de jeux sur place et dans la forêt de la Flachère avec une balade (sentier découverte botanique), ainsi qu'une course en étoile et construction de cabanes.

Contrairement à l'année précédente, le spectacle de danse disco, encadré par Sandie Paquier, a pu avoir lieu dans le théâtre de Verdure du parc Guillermet.

Contacts

La Maison Enchantée
Périscolaire & extrascolaire,
responsable Sandrine Dubourg
Tél. : 04 74 68 19 52
ou portable : 06 61 53 42 22.
maisonenchantee@limas.fr

Les Explorateurs
Périscolaire & extrascolaire,
directeur François Grand
Tél. : 04 74 68 89 03
ou portable : 06 63 36 98 00.
centrelaisirs@limas.fr

Portail famille
accessible 24h/24 et 7j/7
(www.limas.fr)

RELAIS PETITE ENFANCE

Les Petites Frimousses

Le Relais Assistantes Maternelles est un service municipal. Il a été créé en février 2004. Depuis septembre 2021, il fait l'objet d'une nouvelle appellation : le Relais Petite Enfance (RPE).

Le RPE est un lieu de rencontres, de renseignements, d'animations... pour les enfants, les assistantes maternelles, les familles et les gardes d'enfants à domicile.

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Les temps collectifs (ateliers de lecture, activités manuelles, etc.) proposés par le RPE constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles et des gardes d'enfants à domicile.

Un partenariat est mis en place avec différents services et associations (hors COVID)

- Médiathèque de Limas
- Club de l'Amitié
- Ecole Maternelle Fernand Gayot (petites sections)
- Micro-crèche Les Mille Pattes.



Pour tout renseignement :
 Relais Petite Enfance
 Les Petites Frimousses
 Responsable : Saphia Aissaoui
 Tel : 04 74 65 17 23
 06 12 29 32 35
 Mail : relaisassistmat@limas.fr

MICRO-CRÈCHE

Les Mille Pattes

La micro-crèche Les Mille Pattes est une structure municipale.

A mi-chemin entre le mode de garde individuel et collectif, la micro-crèche accueille au maximum 10 enfants, de 2 mois jusqu'à leur entrée à l'école maternelle (prochainement ouverture de 2 places supplémentaires).

La micro-crèche est un lieu particulièrement bien adapté pour que l'enfant puisse s'épanouir et s'éveiller au sein d'un petit groupe.

Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

En fonction des places disponibles, un accueil occasionnel peut être proposé.

Les enfants sont encadrés par une équipe constituée de professionnelles de la petite enfance, d'une référente technique et d'une référente administrative.

Différentes passerelles sont mises en place (hors COVID) :

- Avec l'école maternelle, pour préparer les enfants à leur entrée à l'école maternelle
- Avec le Relais Petite Enfance
- Avec la Médiathèque de Limas
- Avec l'accueil de loisirs La Maison Enchantée



Pour tout renseignement :
 Cécile Hemery
 et Saphia Aissaoui
 Tél. 04 74 02 27 98
 Mail : microcreche@limas.fr



L'année 2021 dans les écoles

Cartable au dos et sourire aux lèvres, les enfants ont repris l'école le 2 septembre 2021 sous un beau soleil : 144 enfants en maternelle et 275 en élémentaire.



L'année 2021, encore perturbée par la COVID, aura néanmoins été riche en événements dans les écoles maternelle et élémentaire.

ÉCOLE MATERNELLE

- **Sorties** : deux classes ont pu bénéficier d'une sortie à la ferme. D'autres sorties étaient prévues mais ont été annulées du fait de la pandémie.
- **Cours de l'école** : les parents dont les enfants fréquentent l'école maternelle ont pu remarquer les pots colorés dans la cour de récréation de l'école maternelle. Ils sont signés des initiales des 24 élèves-artistes de grande section ! Ce projet a été initié par l'enseignante Mme Lacaze-Labarrere qui a laissé carte blanche à Mme Lebouc, ATSEM, pour accompagner les enfants. Ces pots accueillent des plantations d'hiver.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

- **Challenge : 10 jours sans écran** : organisé par Mme Buiche, du 27 mai au 3 juin. Les enseignants de l'école élémentaire ont lancé un défi à leurs élèves : passer 10 jours sans utiliser d'écran. Pour ce faire, l'équipe de la médiathèque a été complice en préparant des paquets « surprise » de livres pour les élèves.
- **Grand prix organisé par le journal 1jour1actu** : la classe de CM2 de Mme Garcia a été lauréate de l'édition 2021 de ce concours qui consistait en la rédaction d'un scénario répondant à la question : « C'est quoi l'éducation ? ».
- **Projet musique** : les enfants de la classe de Mme Poizat devaient se rendre en avril à l'opéra et se produire lors d'un spectacle à l'auditorium mais cela n'a pas pu se faire du fait de la crise sanitaire. Pour compenser, un enregistrement a été effectué et transmis aux familles.
- **Potager** : dès le printemps, le potager pédagogique de l'école élémentaire s'est agrandi d'un nouvel espace aménagé par les jardiniers municipaux. Les enfants ont pu y planter des choux, des tomates, des pommes de terre, des courges, des radis, des courgettes... Une école de la patience où ils peuvent observer, au fil des semaines, l'évolution de leurs plantations, ainsi que celle des petits fruits et

des arbres fruitiers plantés l'année précédente. En octobre, ils ont pu récolter des pommes de terre, courges, carottes. Sur les conseils des jardiniers, ils ont ensuite désherbé et travaillé le sol pour planter des salades. De vrais petits jardiniers !

- **Piscine** : les séances de piscine (transport financé par la commune) ont été bousculées par la pandémie mais ont pu néanmoins avoir lieu.
- **Cross de l'école** : c'est sous un soleil radieux que les élèves de l'école élémentaire et ceux de grande section de maternelle, entraînés par l'éducateur sportif municipal M. Milanetto, ont participé, le 22 octobre, au cross dans le parc Guillermet.
- **Sécurité routière** : chaque année, les enfants de l'école élémentaire bénéficient de séances d'éducation routière animées par M. Charrière, policier municipal. Ces séances débouchent, pour les CM2, sur l'obtention de l'APER (Attestation de Première Education à la Route).
- **Sorties** : dès que le protocole sanitaire l'a permis, de nombreuses sorties ont été organisées : courses d'orientation encadrées par M. Milanetto, sorties cinéma pour toutes les classes, sorties dans la forêt de la Cantinière, au parc des loups à Courzieu et à la Sucrière.
- **Bons d'achat pour les CM2** : en raison de la pandémie, tout comme en 2020, le traditionnel voyage des CM2 n'a pu être maintenu. Pour que chaque élève garde un souvenir des années passées au groupe scolaire Fernand Gayot, la Municipalité leur a offert un bon d'achat de 50 € valable dans une librairie locale.
- **Programme Watty** : Watty à l'école est un programme complet de sensibilisation à la transition écologique. Les élèves de chaque classe bénéficieront de 3 ateliers d'une durée de 1h30, dispensés en classe par un intervenant spécialisé. Le financement de cette action est pris en charge par la Commune.



RESTAURANT SCOLAIRE

Toujours sous les contraintes du protocole sanitaire, le restaurant scolaire a célébré en octobre, la semaine du goût sur le thème des couleurs : marron le lundi, orange le mardi, vert le mercredi, jaune le jeudi et rouge le vendredi. Les enfants ont pu faire de belles découvertes : il y en a eu pour tous les goûts et de toutes les couleurs !

Médiathèque et culture

Depuis le 1^{er} septembre, une nouvelle responsable culture et médiathèque est arrivée au sein de notre commune : Carole Genetier.



Cette dernière n'est pas en terre inconnue puisqu'elle a déjà travaillé avec la commune pendant de nombreuses années lorsqu'elle était au Centre Culturel Associatif Beaujolais.

Ses nouvelles fonctions lui plaisent : « Mon métier est fait de découvertes et de rencontres que j'essaie de partager au mieux avec le public. Avec le soutien et l'enthousiasme des élus, des bénévoles et des associations, ma mission est de faire vivre et développer la médiathèque mais également programmer des spectacles et ainsi contribuer à l'offre culturelle du territoire. Informer, éveiller la curiosité, donner le goût et le plaisir de la lecture et de la culture pour tous, partager des moments de convivialité sont nos objectifs. Mon envie théâtrale : mettre en scène l'histoire de Limas, alors nous allons tout faire pour que le rêve devienne réalité ! ». Elle continuera les actions déjà mises en place et commence à faire connaissance avec le public afin de travailler sur de nouveaux projets.

Déjà pour la Nuit de la Lecture le 22 janvier 2022, elle proposera une soirée lecture spectacle, ainsi que des contes, des jeux avec l'équipe de bénévoles et les associations. Les rendez-vous sont pris également avec le conservatoire de l'Agglomération de Villefranche afin d'offrir aux jeunes élèves musiciens « leur première scène » !

Le conservatoire voyage en musique.

Depuis plus d'un an, l'exposition et la vidéo sur la découverte des musiques des pays de l'Est proposées par Catherine Zamora, bibliothécaire du conservatoire de l'Agglomération, étaient restées dans les valises. Mais dès le 15 octobre, nous avons eu la bonne surprise de pouvoir accueillir pendant plus d'une semaine les 11 classes de l'école élémentaire, soit 276 élèves qui ont ainsi retrouvé le chemin de la Médiathèque et voyagé en découvrant des instruments des pays des Balkans.



Faire bon ménage entre culture et Covid

La crise sanitaire a malheureusement bouleversé les projets, contraignant chacun d'entre nous à une adaptation permanente au gré de l'évolution de la situation.

Dès que nous avons pu vous proposer de l'évasion culturelle, nous l'avons fait. C'est ainsi que le festival « La folle parenthèse », événement pluridisciplinaire (cirque, musique, cinéma en plein air...) pour tous les âges, est né en juillet et septembre derniers. Des lectures d'histoires par l'équipe de la médiathèque au cirque Filobal et le cinéma en plein air : tous nous ont fait rêver ! Dès le 8 octobre, un concert de Chris LeHache a été programmé pour le plus grand plaisir des spectateurs présents à la Médiathèque ce soir-là. Chris LeHache, poète et troubadour qui avec sa voix, ses textes, sa musique et beaucoup d'émotion, a su faire chanter le public. Merci à la Médiathèque Départementale pour cette belle découverte artistique !



Info+ La boîte retour

Lorsque les abonnés ne peuvent pas passer pendant les horaires d'ouverture, elle permet de déposer des documents comme dans une boîte aux lettres, à l'extérieur du bâtiment. Elle vise également à réduire les retards, en permettant de rendre les documents tous les jours et à toute heure.





Centenaire du « Monument aux Morts » de Limas

Le 11 novembre 1918, sur le front, le clairon sonne le « Cessez le feu » et les cloches carillonnent dans les villes et villages de France.

A Limas, pendant la Grande Guerre, 200 hommes ont été mobilisés, 24 ont été blessés, 6 faits prisonniers et 32 sont morts. Très vite s'impose la volonté de se souvenir de ces hommes qui ont donné leur vie pour la France et de perpétuer leur mémoire par un monument.

Le 16 août 1919, M. Joseph Chatillon et son conseil municipal décident que Limas aura son « Monument aux Morts ». Le sculpteur caladois, M. Bornarel, sera le maître d'œuvre. Il sera payé par le budget municipal pour 3 500 francs et par une souscription « qui a rapporté plus que prévu ».

Ce monument prend place en face de la mairie, de l'autre côté de la route de Pommiers. Il est inauguré le 22 mai 1921 en présence des autorités du moment : maire, sous-préfet, député, sénateur, ainsi que les enfants des écoles qui chantent la Marseillaise. L'inauguration est précédée d'un service religieux avec une chapelle ardente et suivie d'un banquet républicain qui se prolonge par des chansons chaleureusement applaudies. Pendant un quart de siècle, le monument accueillera toutes les cérémonies commémoratives du 11 Novembre.

Mais la circulation s'intensifie sur la route de Pommiers. Il faut l'élargir et déplacer le monument. Le 12 janvier 1947, le conseil municipal décide son transfert au square Georges Verdelet, ainsi que sa restauration. Elle est fi-



nancée, une fois encore, par une souscription. Ce nouvel emplacement, à la croisée des chemins, ne facilite pas l'organisation des cérémonies. Il faudra attendre 1991 pour l'installer dans le Parc des loisirs, aujourd'hui Jean Guillermet. Selon la municipalité, il est désormais : « Le monument des deux guerres à un endroit digne de lui ». En cette année 2021, nous commémorons le centième anniversaire de l'édification de ce « Monument aux Morts », où sont gravés dans la pierre les noms de ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté. Ainsi la mémoire des absents sera, pour toujours, présente dans la mémoire des vivants.

Hommage à Hubert Boulaud

Le 4 novembre dernier, nous apprenions avec tristesse la disparition de Hubert Boulaud, Maire honoraire.

Nous souhaitons rendre hommage à celui qui a tant œuvré pour notre ville en tant que Maire, de 1977 à 2001. Nous lui devons de nombreuses et importantes réalisations, avec notamment le centre du village et ses commerces. Il est aussi, entre autres, à l'origine du comité de jumelage Mieming-Limas.

Il a également siégé au District de Villefranche (actuellement Communauté d'Agglomération) comme Vice-Président en charge du centre de secours des Sapeurs-Pompiers. Il a, en parallèle, mené une vie professionnelle très active dans l'épicerie de gros et surtout le commerce du chocolat.

Il était d'ailleurs surnommé affectueusement

« Monsieur Chocolat » !

Très investi auprès des conscrits de Villefranche, il était président de sa classe mais aussi de l'interclasse générale pendant plus de 25 ans. Hubert Boulaud s'est fait aussi remarquer par son courage et son dévouement auprès de son épouse, atteinte très tôt dans sa vie d'une maladie invalidante. Le conseil municipal présente, à sa famille et ses proches, ses sincères condoléances.



EXPRESSION LIBRE

Groupe majorité

Vivre et agir à Limas - Groupe Majoritaire
Madame, Monsieur, chère Limassienne, cher Limassien,

Ce second bulletin municipal donne à notre groupe d'élus l'occasion de faire le point sur nos engagements, nos actions et nos réalisations.

Beaucoup de travaux ont été lancés et réalisés au groupe scolaire pour le bien-être des élèves, des enseignants et du personnel qui intervient dans ces structures :

- Pose de brise-soleil orientables déployés dans toutes les classes de l'école élémentaire pour maintenir des températures confortables pendant les périodes de grosses chaleurs.
- Végétalisation de la cour de l'école élémentaire qui apportera de la fraîcheur pendant les périodes de chaleur, tout en redonnant des espaces d'infiltration des eaux pluviales dans le sol.
- Rénovation de la chaudière de l'école maternelle.
- Lancement du projet de remplacement des éclairages néons par de l'éclairage LED circadien dans les écoles maternelle et élémentaire.

Ces investissements, pour plus de confort et moins de dépense énergétique, font partie des 41,1% du budget que nous consacrons au développement durable en 2021 et nous continuerons dans ce sens.

Avec ces projets, nous continuons à investir pour l'avenir de nos enfants en apportant notre pierre à la construction d'un monde plus durable. Et nous savons que c'est une des préoccupations que nous partageons avec la majorité d'entre vous.

Permettre aux personnes âgées de rester à Limas, avec le lancement du projet de 20 logements à destination des séniors dans le cadre de la charte Rhône+ soutenu par le Département. Favoriser l'accession à la propriété pour des familles avec 10 logements grâce au bail réel solidaire.

Continuer à soutenir nos associations bien malmenées par cette crise alors qu'elles participent activement à faire battre le cœur de notre commune.

Face aux incivilités et à la délinquance il est apparu nécessaire de doter la commune d'un moyen de vidéoprotection pour apporter aux forces de l'ordre des éléments qui contribuent à la résolution d'affaires tout en dissuadant les délinquants d'agir.

Vous êtes nombreux à nous avoir témoigné votre soutien pour ce projet de vidéoprotection qui connaîtra des extensions sur des secteurs encore sujets à des actes de délinquance, comme les rodéos motorisés ou les dégradations de biens publics.

Au sein de l'AGGLO, nos 4 élus sont fortement actifs et, tout en respectant et contribuant aux projets d'intérêt communautaire, veillent à s'assurer que les services délivrés soient bien conformes aux engagements et obligations de notre intercommunalité.

Toutes ces actions sont motivées par notre volonté permanente de maintenir et développer le bien-vivre à Limas, tout ceci en veillant à respecter la rigueur budgétaire qui s'impose et qui nous permettra d'envisager les projets d'avenir avec une plus grande sérénité, tout en épargnant les contribuables de la pression fiscale.

Les élus du Groupe « VIVRE ET AGIR A LIMAS » vous souhaitent une très bonne année 2022.

Contact : val-2020@orange.fr

Groupe opposition

Chers Limassiennes et Limassiens,

Nous sommes quatre élus, dont trois nouvellement élus en 2020 qui désirions accéder à un espace de dialogue démocratique apaisé pour coconstruire les orientations et projets de la commune pour tous ses habitants. Il s'avère que le Conseil Municipal (CM) de Limas n'est pas un espace de dialogue. Les projets présentés sont déjà bouclés en amont, et seulement soumis à l'approbation.

Idem pour les commissions municipales : les projets présentés sont très aboutis et si nous pouvons donner notre avis en tant qu'élus, il est trop tard pour faire évoluer les projets.

Quel est le bilan des 18 mois passés depuis les élections municipales ?

37% des dépenses d'investissement 2021 de la commune seront utilisées pour le développement durable, nous l'approuvons, mais cela est insuffisant car sans cohérence.

Ces dépenses d'investissement sont dédiées en partie au changement de la chaudière de l'école maternelle et à la végétalisation des cours de l'école élémentaire. C'est bien, mais cela manque de logique : on plante des arbres en 2021 pour lutter contre la chaleur à l'école, mais les revêtements au sol et la façade du restaurant scolaire de couleur noire, ont été réalisés (en 2020) sans considérer cette problématique, créant de nouvelles poches de chaleur.

Dans le même temps, la majorité municipale s'est félicitée :

- que 27 ha de terre agricole à Bordelan (Limas) soient exploités pour produire du béton (très émetteur de CO2),

- de l'installation d'une chaîne de fast-food afin de nourrir les étudiants sur le campus du Martelet. Où est la cohérence ?

Nous réclamons une Programmation Pluriannuel d'Investissement (PPI) donnant une lecture claire et cohérente des projets à venir pour Limas autour duquel, les citoyens pourraient trouver un élan pour se mobiliser et préparer l'avenir ensemble.

Le CM a été très mobilisé sur le projet dit de vidéoprotection. Reprenant les conclusions de la Cour des Comptes sur l'inefficacité contre la délinquance et le coût trop élevé (même avec une subvention de la Région AURA) nous nous sommes opposés à ce projet proposant une augmentation des effectifs de police municipale.

A l'Agglomération aussi, seules les échéances légales font évoluer les projets.

On peut noter qu'à côté, Belleville ou Lyon, les élus sont tournés vers les adaptations au monde de demain : mobilités douces, réduction des déchets, solidarités, qualité de vie pour tous les habitants, développement économique vertueux.

Les élus locaux doivent donner un cadre permettant à chaque citoyenne et citoyen de se projeter, de proposer des projets en cohérence et soutenus par les collectivités.

C'est plein d'espoir en l'avenir, que nous vous souhaitons une très bonne année 2022

porteuse de nombreuses initiatives que nous sommes impatients d'engager avec vous.

Vos élus : Thierry Girardot, Lucie Rivière, Yves Wakosa, Véronique Grondin-Coupon
 ael.limas@gmail.com

Facebook : Limas Ensemble Pour l'Avenir



VÉGÉTALISATION DES COURS DE L'ÉCOLE

